



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 07 février 2019

Évacuation par la force publique de 70 caravanes illégalement installées sur l'esplanade Saint-Gervais à Rouen

110 caravanes s'étaient implantées illégalement depuis quelques semaines sur l'esplanade Saint-Gervais à Rouen. Malgré leurs multiples promesses de quitter les lieux, les gens du voyage ont poursuivi leur occupation du domaine public.

Un arrêté de mise en demeure a été notifié, le 21 janvier dernier, aux propriétaires de ces caravanes leur fixant un délai de 24 heures pour quitter les lieux qu'ils occupaient illégalement.

Ces occupants, sans droit ni titre, n'ayant pas respecté le délai fixé par la mise en demeure, une opération d'évacuation s'est déroulée avec le concours de la force publique ce matin entre 08h30 et 12h30.

Les 70 caravanes, encore présentes sur le site avant le début des opérations, ont quitté les lieux sans incident.

À noter que ce site sera bientôt le lieu d'implantation d'un cirque en début des prochaines vacances scolaires.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr